

## Chemin des Bœufs : Visite de chantier

Situé au sud-est de Romans, entre le Pont-Neuf et la rue du Port-d'Ouvev, le chemin des Bœufs longe les berges de l'Isère sur 1,6 km. L'idée est d'en faire une véritable destination pour tous les Romains avec des parcours de promenade, des espaces de rencontre, de détente et de loisirs. Et non plus un simple raccourci pour les automobilistes.

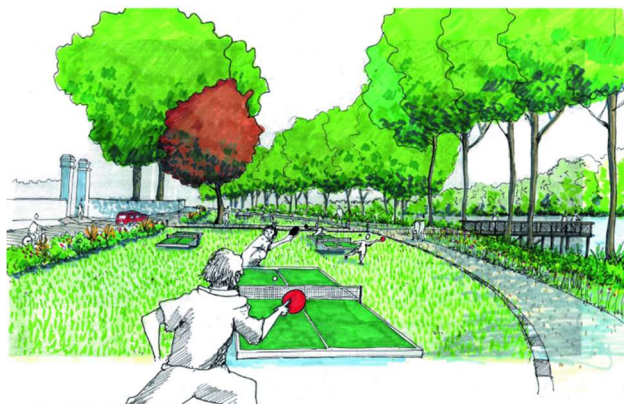
### Rappel des enjeux et des objectifs du projet – Principaux aménagements

#### ENJEUX

- ✓ Mettre en valeur le site et son patrimoine naturel
- ✓ Renforcer les usages récréatifs
- ✓ Développer les mobilités douces
- ✓ Faire du chemin des Bœufs un lieu de destination apaisé pour que tous les Romains puissent en profiter pleinement
- ✓ Renforcer l'attractivité de la ville et améliorer la qualité de vie de ses habitants

#### OBJECTIFS

- ✓ Protéger et renforcer la végétation et le caractère naturel du lieu
- ✓ Apaiser les circulations
- ✓ Faire la part belle aux mobilités douces et aux itinéraires vélo
- ✓ Développer des usages de détente pour tous les Romains (promenade, flânerie, jeux/loisirs, activités intergénérationnelles, pratique du sport de plein air)



#### GRANDS AMENAGEMENTS

- ✓ Aménagement de la voie actuelle au format d'une vélorue à double sens où les vélos seront prioritaires ;
- ✓ Plantation de 186 arbres ainsi que d'arbustes ;
- ✓ Mise en place de parcours santé, afin d'encourager la pratique du sport par tous, quel que soit son âge ou sa condition ;
- ✓ Création d'espaces de détente avec tables de pique-nique, bancs... ;
- ✓ Création de 10 zones de pêche et de 2 belvédères offrant des points de vue sur l'Isère, le Vercors
- ✓ Réaménagement du parc Edith-Piaf avec renouvellement des jeux pour enfants ;
- ✓ Instauration d'un éclairage public intelligent adaptant la luminosité en nocturne pour protéger la faune et la flore
- ✓ Installation de toilettes publiques.



## Préservation de l'environnement – L'expertise d'organismes reconnus

---

S'agissant d'un cadre exceptionnel, situé en bord d'Isère, le volet environnemental a fait l'objet d'une attention minutieuse à chaque étape du développement du projet. De fait, le service des espaces verts, en lien avec un cabinet de paysagistes, a apporté son expertise. Et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), propriétaire et gestionnaire des berges, ainsi que la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) ont également été associés, de même que la société Ecosphère qui, depuis 30 ans, met son expertise technique et scientifique au service d'une prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques et privées.

Le projet prévoit, entre autres, la plantation de 186 arbres dont certains à fort enracinement, dans le but de stabiliser les berges, soumises à érosion. Plantations et élagages sont réalisés avec l'accompagnement d'un écologue, aux périodes les plus indiquées, dans le respect de la faune et de la flore.

| A noter : des zones de quiétude pour la faune et la flore seront délimitées.

## Circulation : le choix d'une vélorue

---

A l'origine, la voie de circulation était à double sens et il n'existait pas de voie cyclable sécurisée. Le projet prévoyait de réduire l'espace consacré à la voiture au profit d'une voie verte (vélo, piéton, PMR), ce qui impliquait la mise en sens unique dans le sens Ouest-Est de la voie de circulation. Cette solution n'était pas sans incidence sur le quotidien des riverains qui s'en sont émus, notamment lors de la réunion publique du 10 juin 2021.

De là, de nouvelles études ont été menées et une réflexion a été engagée pour trouver des solutions alternatives sans, toutefois, perdre de vue les objectifs initiaux de ce projet : Faire du chemin des Bœufs un lieu de destination et non plus de transit. Le concept de vélorue a alors émergé, cette solution permettant de satisfaire aux objectifs du projet, notamment d'apaisement du trafic routier, sans contraindre la circulation des riverains.

Le principe d'une vélorue est de donner la priorité au vélo sur la voiture avec un marquage au sol adapté et la mise en place de panneaux de signalisation et d'information spécifiques. La vitesse est limitée à 30 km/h sur l'ensemble du linéaire. A double sens, cette vélorue s'étendra sur les 1,6 km de voie du chemin des Bœufs et ne sera pas rectiligne, afin d'éviter les effets d'accélération. En outre, elle comportera, à intervalles réguliers, des plateaux surélevés, pour ralentir la vitesse, avec la création, à hauteur du parc Edith-Piaf, d'une zone de rencontre où la vitesse sera limitée à 20 km/h..

L'installation de caméras de vidéoprotection sur tout le linéaire du chemin des Boeufs et le renforcement d'actions de surveillance sur le terrain contribueront à garantir le respect de la réglementation de voirie qui sera mise en place.

| Pour mémoire, ce projet a fait l'objet, outre d'études et de diagnostics préalables, de temps d'échanges, sous la forme notamment de balades (les 25 et 27 mai 2021) et d'une réunion publique (le 10 juin) qui ont abouti à faire évoluer le projet (concept de vélorue).

## Des aménagements ludiques et sportifs

---

Le projet donnera la part belle aux mobilités douces par le nouveau statut de vélorue de la voie (cf. le paragraphe qui lui est consacré).



L'itinéraire piéton en bord de berge sera remis en valeur en stabilisé. Ponctué de mobilier de repos, fondé également sur le concept de design actif, mais également d'agrès à vocation sportive et de santé (du vélo elliptique aux sauts de



rivière, en passant par des pédaaliers), la promenade du chemin des Bœufs laissera libre place à l'appropriation des usagers de toutes générations.

Par ailleurs des travaux de réseaux importants sont programmés avant et pendant les travaux d'aménagement (Effacement des réseaux aériens : Télécom, électrique, éclairage public ; rénovation des réseaux d'eaux potable, d'eaux pluviales, d'eaux usées)

Le design actif consiste à aménager l'espace public afin de rapprocher de l'activité physique et sportive celles et ceux qui en sont le plus éloignés. Cette démarche et les réalisations permettent aux individus de se réapproprier l'espace public ; ils favorisent l'accessibilité et la mixité d'usages.

## Où en est-on des travaux ?

---

Comme pour tout nouveau projet, la Ville, avant de procéder aux aménagements de surface, a souhaité s'assurer de l'état des réseaux, afin d'éviter toute mauvaise surprise. Une première tranche de travaux a été réalisée, en 2022, afin de rénover et de prolonger le réseau d'eau potable sur une partie du chemin des Bœufs mais aussi, dans un deuxième temps, d'installer des fourreaux pour le passage des réseaux secs (éclairage public, Télécom, fibre optique et vidéo-protection). Une deuxième tranche, consacrée à la rénovation des branchements d'assainissement et à l'installation de collecteurs d'eaux pluviales a débuté en mars 2023 et devrait s'achever en juillet.

Les travaux d'aménagement de surface, proprement dit, ont débuté le 11 avril 2023, à hauteur du carrefour de la rue Port-d'Ouvey. Divisés en quatre tronçons, ils progresseront d'Est en Ouest. La circulation est ainsi alternée jusqu'au 4 août, entre l'allée des platanes et la rue Port-d'Ouvey, afin de permettre l'aménagement de la voirie, et sera interdite entre les n°67 et n°81, du 1<sup>er</sup> au 7 juin, pour la réalisation d'un plateau surélevé sur la chaussée. Des déviations seront mises en place. Une information sera faite, pour chaque nouveau tronçon.

La voirie, d'une largeur de 5,5 m, est restructurée et l'on crée un trottoir au nord d'une largeur de 1,40 m, adapté aux personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, l'éclairage public est coupé de la rue Port-d'Ouvey à l'allée des platanes jusqu'à début août et sera également coupé, du 26 mai au 30 novembre 2023, entre l'allée des Platanes et l'ex-

résidence Beausoleil située au n°21. Ce, pour déposer les mats en béton de l'éclairage public et pour permettre l'aménagement, notamment, des trottoirs.

Les travaux relatifs aux espaces verts ont également débuté. Il s'agit plus là de travaux préparatoires : les arbres existants ont été protégés et des petites barrières dotées de chaînettes rouges et blanches ont été posées, afin de signaler aux entreprises les zones sensibles. Des fosses ont été ou vont être également creusées, en vue de la plantation, à l'automne, des futurs arbres et arbustes. Enfin des sanitaires ont été installés, non loin du terrain de boules ; ils devraient être en service courant juin.

**Sauf aléas, les travaux devraient être terminés début 2024.**

### Coût de l'opération

---

Le coût prévisionnel de l'opération est de 3,4 M€ HT - 4,3 M€ TTC

Le Montant des subventions : 1 625 242 €, dont

- Département : 597 712 €
- Région AURA : 570 269 €
- Etat (DSIL) : 225 000 €
- Valence Romans Agglo : 232 261 €

### Listes des entreprises qui sont intervenues, interviennent ou vont intervenir sur le chantier

---

- Travaux voirie (MOA Ville) : COLAS ;
- Travaux espaces verts (MOA Ville) : IDVERDE ;
- Travaux assainissement EU/EP (MOA VRA) : CHEVAL ;
- Travaux eau potable (MOA Ville en 2022) : CHEVAL ;
- Travaux GC (fourreaux) réseaux secs (MOA Ville propre et déléguée pour l'éclairage + MOA ENEDIS pour l'électricité) : INEO et RAMPA ;
- Travaux effacement ligne aérienne et câblage GC souterrain éclairage public (MOA VRA) : INEO et RAMPA ;
- Travaux effacement ligne aérienne et câblage GC souterrain telecom (MOA ORANGE) : entreprise sous-traitante ;
- Travaux effacement ligne aérienne et câblage GC souterrain vidéoprotection : BOUYGUES ;
- Fourniture et pose des sanitaires publics (MOA Ville) : SAGELEC ;
- Fourniture et pose des CSE (MOA VRA) : entreprise sous-traitante ;
- Travaux de signalisation horizontale (MOA Ville) : LDV ;
- Travaux de signalisation verticale (MOA Ville) : LACROIX et LDV ;
- Travaux de réalisation des belvédères (MOA Ville) : non encore défini (marché en cours) ;
- Fourniture et pose des équipements sports/ loisirs (MOA Ville) : non encore défini (marché en cours) ;